# INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

## XVIIIème SESSION

# *Bulletin Quotidien*

No. 6 | SAMEDI 24 AOÛT 1929 | VARSOVIE

## A V I S.

*Le départ* du train spécial pour Poznań de la Gare Centrale est fixé à *16 h. 30 précises.* Les cartes de légitimation distribuées aux participants *ne sont pas valables* pour les autres trains.

Le N. de la voiture et celui de la place sont indiqués sur les billets distribués aux participants à l'excursion. Les bagages doivent être rendus directement au fourgon de notre train spécial et non pas à la Caisse de bagages normale, qui n'accepte pas de bagages pour les train spéciaux, aucune taxe n'étant pas perçue pour le transport des bagages.

## HORAIRE

de l'excursion des participants à la XVIII Session
de l'Institut International de Statistique

| STATIONS | Date | Heure de départ |
|---|---|---|
| Warszawa-Gare Centrale | 24/VIII | 16,30 |
| Łowicz . . . . . | „ | 18,04 |
| Kutno . . . . . | „ | 19,02 |
| Krzewie . . . . . | „ | 19,21 |
| Turzynów . . . . | „ | 19,39 |
| Konin . . . . . | „ | 20,37 |
| Września . . . . | „ | 21,44 |
| Poznań . . . . . | „ | 22,42 arrivée |
| Poznań . . . . . | 26/VIII | 22,30 |
| Kraków . . . . . | 27/VIII | 7,00 arrivée |
| Kraków . . . . . | 28/VIII | 14,15 |
| Wieliczka . . . . | „ | 14,35 arrivée |

| STATIONS | Date | Heure de départ |
|---|---|---|
| Wieliczka . . . | 28/VIII | 18,15 |
| Kraków . . . . | „ | 18,35 arrivée |
| Kraków. . . . . | 29/VIII | 11,55 |
| Trzebinia . . . | „ | 13,00 |
| Szczakowa . . . | „ | 13,28 |
| Ząbkowice . . . | „ | 13,58 |
| Częstochowa . . . | „ | 15,28 |
| Piotrków . . . . | „ | 17,25 |
| Koluszki . . . | „ | 18,14 |
| Skierniewice . . . | „ | 18,56 |
| Warszawa-Gare Centrale | „ | 20,10 arrivée |

## LA TROISIEME SEANCE PLENIERE. PRESIDENCE — M. DELATOUR.

Le 23 août 10 h. m.

ORDRE DU JOUR

1) Rapport de la 1-re Section.

2) Rapport de la 2-me Section.

3) Lieu et date de la prochaine Session.

Sur la première question Monsieur le Président de la I-re Section M. Gini prend la parole. Il constate que le premier rapport de cette section, était celui de M. Huber sur le Comité Mixte pour la révision de la nomenclature des causes de décès. Sur cette question il n'y avait pas de discussion parce qu'en avril ce comité a élaboré un projet définitif. La section a adopté la résolution publiée à la deuxième page du Bulletin No. 5.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La 2-e question de la première section était le rapport de M. Gini sur l'enregistrement des naissances dans la dernière période de l'année. Il n'a pas été possible d'avoir tous les renseignements nécessaires de différents pays. La section a émis le voeu que ce rapport soit présenté à la session suivante.

Adopté à l'unanimité.

Le 3-e sujet était le rapport de M. Thirring sur la Statistique des grandes villes. La section a émis deux voeux publiés à la seconde page du Bulletin No. 5.

Adopté à l'unanimité.

Le 4-e Sujet de la Section était le rapport de M. Zahn sur la Statistique d'émigration. En général la section a adopté les thèses de M. Zahn en remplaçant le mot „il faut" par „il serait désirable" (§ 3 de la Résolution).

*M. le Président* ouvre la discussion.

*M. Lesoir* fait remarquer que le texte français ne correspond pas entièrement au texte allemand.

*M. le Président* répond que pour éviter les malentendus on discute exclusivement le texte français publiée à la page 2 du Bulletin No. 5 et demande si ce texte donne satisfaction à M. Lesoir.

*M. Lesoir* demande d'éliminer du texte le mot „au moins d'une année". (§ 1 de la Résolution).

*M. Hersch* fait à cette résolution la remarque suivante: La résolution

ne parle que de l'émigration permanente, en négligeant absolument l'émigration temporaire qui dans beaucoup de pays joue un rôle important. De cette façon la statistique devient une chose subjective. Il n'ose pas proposer à la section de retirer la résolution, mais de sa part il s'abstient de voter.

*M. Zahn* fait remarquer que ces doutes ont été déjà émis à la Session du Caire; mais on a décidé que cette question serait trop surchargée si l'on traitait tous les genres d'émigration. On a convenu de considérer comme émigré celui qui doit avoir un passeport. C'est pourquoi il demande à M. Hersch de voter pour la résolution.

*M. Lasoir* donne la résolution suivante: Est à considérer comme émigrant celui qui quitte sa commune de résidence habituelle, pour s'établir de manière durable à l'étranger; comme immigrant — celui qui arrive de l'étranger pour s'établir de façon permanente dans le pays.

*M. Jahn* demande le texte de la Résolution.

*M. Président* déclare que le texte est depuis 3 mois en possession des membres. On n'a introduit qu'une petite modification en remplaçant le mot „il faut" par „il serait désirable".

*M. Hersch*. Quant au fond de la question il persévère sur son point de vue. Il s'occupe depuis longtemps de ces problèmes et il se rend bien compte de toutes les difficultés. Il connait par exemple 17 différentes définitions d'émigrés. Après une mûre réflexion il est arrivé à la conclusion que ce problème doit être basé sur un critérium objectif. Se baser sur un passeport n'est pas suffisant, car il y a des pays qui délivrent les passeports et il y en a qui délivrent les cartes collectives. Dans certains pays on traite comme émigrés ceux qui viennent en 3-me classe (navigation). Il est d'avis que cette résolution n'est pas suffisante et il s'abstient du vote.

*M. Huber* est d'accord avec la proposition de M. Lesoir pour éliminer le mot „un an au moins". Dans le paragraphe 4 il propose de remplacer les mots: „les fonctionnaires de l'Etat civil" par „les fonctionnaires d'émigration" ou bien tout court: „fonctionnaires" car il ne sont pas égaux dans tout les pays.

*M. Bohac* juge que la question n'est pas encore mûre et propose de la renvoyer à la Section.

*M. Ossinsky* propose 2 formules suivantes: 1) un émigré permanent est toute personne qui quitte son pays sans intention d'y retourner, 2) émigré temporaire — toute personne qui quitte son pays au moins pour une saison de travail.

*M. Villasenor* propose que cette résolution soit rédigée encore une fois par une commission spéciale avec la collaboration de M. Hersch.

*M. le Président* demande à la Section de se reunir encore une fois pour préparer le texte pour la Session de l'après midi à 3 heures.

Quant à la question du tourisme, l'assemblée fait prolonger les pouvoirs de la Commission afin qu'elle puisse continuer ses études jusqu'à la prochaine session.

Monsieur le Président donne la parole à M. Colson, président de la II-e Section.

*M. Colson* déclare que la première question mise à l'ordre du jour de la II-e Section, sur la situation des travaux de la Commission Mixte d'Etudes des Statistiques Economiques, qui devait être présentée par M. Négulcea n'était pas examinée à cause de l'absence du rapporteur.

La seconde question était celle du rapport de M. Zahn sur la statistique des occupations productives des femmes.

L'assemblée adopte les résolutions présentées.

*M. le Président* déclare que le bureau est en possession des deux invitations de la part de l'Espagne et du Japon. Il fait la lecture des deux lettres: du Gouvernement espagnol en date du 3.X. 1928 et la lettre du baron Tanaha, président du Conseil des Ministres du Japon en date du 29.VI. 1929.

Les représentants de ces deux Gouvernements M.M. Arjona et comte Yanagisawa renouvellent les invitations de leurs pays.

*Le Président* a fait la lecture de l'article 1-e du Statut de l'Institut et propose au nom du Bureau de tenir la session ordinaire à Madrid en 1931 et d'organiser une session extraordinaire à Tokio en 1930.

*M. Gini* propose un amendement comme suit: Tenir la session extraordinaire de 1930 à Madrid et la session ordinaire de 1931 à Tokio. M. Gini explique que c'est à cause de l'exposition universelle à Barcelone et à Seville et aussi à cause de la révision du statut de l'Institut International de Statistique qui est une question très importante et devrait être discutée l'année prochaine dans un pays pas trop éloigné.

La discussion continue: M.M. Gini, Wagemann, Jahn y prennent part.

*M. Colson* propose de voter sur le principe de la session extraordinaire de l'année prochaine. La discussion continue entre M.M. Hersch, Fellner, Gini, March.

*M. le Président* propose d'ajourner la discussion à ce sujet jusqu'à demain matin à 9 h. ½.

La séance est levée à 12 h. ½.

## LA QUATRIEME SEANCE PLENIERE. PRESIDENCE: M. DELATOUR.

Le 23 août 3 h. 20 d' après midi.

ORDRE DU JOUR.

1) Rapport de la 2-e Section.
2) Rapport de la 3-e Section.
3) Proposition de révision des Statuts.

La séance est ouverte à 3 heures 20 de l'après midi.

La parole est à M. Colson, pour continuer son rapport du matin sur les travaux de la II-e Section.

*M. Colson:* la troisième question était „l'étude des éléments statistiques les plus instructifs en vue des prévisions économiques à rassembler dans les principaux pays".

Le texte des conclusions présentées par la Section (voir page 3 du Bulletin No. 5 avec quelques modifications) est adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

La 4-e question importante était la statistique des transports intérieurs dans chaque pays.

Les conclusions soumises par la Section ont été adoptées par l'Assemblée à l'unaminité. La dernière question était celle exposée par M. Piekałkiewicz sur les „dépenses et recettes des collectivités de droit public".

La section propose d'adopter le texte publié à la page 9 du Bulletin No. 5. Adopté à l'unanimité.

*M. le Président* donne la parole à M. Gini pour la résolution sur la statistique d'émigration (voir ci-dessous le compte rendu de la III Section). La résolution est adoptée à l'unanimité.

La parole est au président de la III-e Section M. Julin.

Il fait la lecture de la Résolution acceptée par la Section, au sujet de la statistique intellectuelle (voil la page 9 du Bulletin No. 5)

*M. le Président Delatour* met cette résolution au vote. La résolution est votée à l'unanimité.

*M. Julin* continue son rapport en exposant les travaux de la Section sur la statistique des accidents du travail.

Suit la lecture de la résolution de M. Feig, qui donne lieu à une vive discussion soulevée par M. Hilton (Angleterre).

*M. Hilton* demande que le rapport de M. Feig soit traduit en anglais. Il trouve la résolution inadmissible et demande qu'elle soit retirée. Il déclare que l'Institut International de Statistique n'a pas le droit de demander au Bureau International du Travail de faire circuler les résolutions prises par l'Institut.

*M. Gini* (Italie) se joint à cette déclaration et communique au nom de M. Nixon, représentant du Bureau International du Travail, absent, que le Bureau International du Travail ne pourrait pas prendre de responsabilité pour un tel travail.

*M. Feig* appelé à donner des explications déclare que ce procédé n'est pas nouveau. Les résolutions présentées ne font qu'une suite à celles de 1925 qui à leur tour ne sont qu'une transposition perfectionnée des résolutions de la Conférence Internationale du Travail de 1923. Il consent d'ailleurs à ajourner la question pour une année.

*M. Julin* propose que la question soit traitée comme un communiqué fait au Bureau pour être exécuté. Après des nouvelles insistances de M. Hilton la résolution est ajournée sine-die.

Après quoi M. Julin passe au 3-me point: rapport sur la statistique criminelle fait par M. de Roos.
tion du chômage aux salaires réels — fut accepté à l'unaminité.

*M. Julin* présente un résumé au sujet du 4-me point: statistique des logements.

La résolution comprenant dix pages de texte n'a pu être examinée et la question fut remise sur la proposition du président Delatour à la prochaine session.

Le 5-me point — proposition de M. Hilton sur l'examen de la relation du chômage aux salaires réels — fut accepte à l'unaminité.

Enfin le Président Delatour déclare les rapports des trois Sections terminés et exprime des remerciements aux trois présidents des Sections.

L'assemblée passe à la discussion sur la révision des statuts.

Ont pris part à la discussion:

M.M. Gini, Willcox, March, Fellner, Colson, Zahn, Julin, Hubert.

Trois projets de résolution ont été présentés à l'Assemblée au sujet de la Commission pour la révision des Statuts.

1) Par M. March:

La Commission doit être désignée par le Bureau.

2) Par M. Fellner:

La Commission est élue par l'Assemblée générale, elle doit se composer de 9 personnes.

3) Par M. Willcox:

Il présente la liste complète des membres de la Commission, comme suit:

M.M. Durand, Fellner, Flux, Gini, Jahn, Julin, March, Rappard, Wagemann.

Cette liste fut adoptée à la suite d'une discussion.

*M. Willcox* propose qu'un questionnaire soit adressé à tous les membres au sujet de la révision des Statuts, mais qu'il soit envoyé par la Commission et non par le Bureau.

*M. March* est d'un avis contraire.

*M. Zahn* propose que le questionnaire soit fait par la Commission d'accord avec le Bureau, par l'intermédiaire de M. le Secrétaire Général.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président déclare la discussion close.

La séance est levée à 7 heures 20.

## I-RE SECTION. 4-E SEANCE. PRESIDENCE — M. GINI

Séance du 23 Août 2 h. 45.

*M. Gini* ouvre la Séance pour faire discuter les résolutions de la Section qui ont été renvoyées par l'Assemblée Générale pour en donner une nouvelle rédaction.

*M. Zahn* constate que les objections soulévées par M. Huber sont couverts par la rédaction corrigée de la traduction française. Quant aux objections faites par M.M. Hersch et Bohac, qu'on ne prend pas en vue l'émigration temporaire, la commission se rendait compte, que dans ces résolutions elle présentait un compromis. Naturellement il est désirable que la statistique internationale embrasse avec le temps aussi les migrations temporaires.

*Le Président* en constatant les difficultés du problème propose un amendement au point 1-r des directives en forme suivante: „Etant donné les difficultés que l'on rencontre encore dans la plupart des pays pour une statistique de l'émigration ou de l'immigration temporaire, il est opportun de se borner pour le moment à n'envisager dans la statistique internationale des migrations que l'immigration ou l'émigration permanente".

*M. Zahn* en qualité de rapporteur approuve l'amendement du Président. Ajoute que la question sera encore discutée à fond à la Conférence Internationale des Migrations à Genève.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Saenger, Verrijn-Stuart, Hersch, Bohac, le Président et le rapporteur, les directives sont adoptées en forme suivante:

1) Les diverses catégories d'émigrants doivent être délimitées d'une manière uniforme. Etant donné les difficultés que l'on rencontre encore dans la plupart des pays pour une statistique de l'émigration ou de l'immigration temporaire, il est opportun de se borner pour le moment à n'envisager dans la statistique internationale des migrations que l'immigration ou l'émigration permanente.

2) Il serait fort désirable que les prescriptions concernant l'enregistrement des personnes qui partent et viennet soient en principe uniformes.

3) Pour l'établissement de la Statistique du Mouvement de la Migration il est désirable d'introduire des carnets d'identité uniformes avec un questionnaire déterminé.

4) Les fonctionnaires des bureaux d'enregistrement rempliront ou feront remplir ces carnets d'identité par les émigrants et immigrants, et il en communiqueront des copies à la Direction du Bureau Central de Statistique du pays.

5) Il serait désirable que la dépouillement se fasse aux bureaux de statistique nationaux d'après un programme uniforme et dans les cadres d'aperçus annuels détaillés et d'aperçus mensuels sommaires.

Outre ça la Section charge M. le rapporteur de continuer l'étude de la question et de présenter un nouveau rapport à la prochaine Session, en tenant compte, le cas échéant, des résultats qui auront été obtenus à la prochaine conférence de l'émigration qui sera tenue à Genève.

## Comité Local à Poznań

### PRÉSIDENT DU COMITÉ

M. Cyryl RATAJSKI
Président de la ville de Poznań

*Membres du Comité:*

M. Leonard GLABISZ — Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales
M. le Colonel MAŁACHOWSKI — Représentant de l'Exposition Générale Polonaise à Poznań
M. le Dr. Marcin NADOBNIK — Prof. de l'Université à Poznań
M. le Dr. Joachim NAMYSŁ — Chef de Curatorium de l'Instruction Publique
M. SZUMANSKI — Directeur du Bureau Municipal de Logements
M. Zygmunt ZALESKI — Directeur de l'Office Statistique Municipal à Poznań

## Comité Local à Cracovie

### PRESIDENT DU COMITE

M. Le Dr. Kazimierz KUMANIECKI

Professeur de l'Université

*Membres du Comité:*

M. le Dr. Piotr WIELGUS — Vice-Président de la Ville de Cracovie

M. Witold OSTROWSKI — Vice-Président de la Ville de Cracovie

M. le Dr. Ignacy LANDAU — Vice-Président de la Ville de Cracovie

M. le Dr. Kazimierz KOSTANECKI — Professeur de l'Université; Président de l'Academie des Sciences

M. l'Ing. Karol ŁOWIŃSKI — Doyen à l' Academie des Mines

M. le Dr. Arnold BOLLAND — Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

M. le Dr. Adam KRZYŻANOWSKI — Professeur de l'Université

M. le Dr. Jerzy SMOLEŃSKI — Professeur de l'Université

M. le Dr. Tomasz LULEK — Professeur de l'Université

M. le Dr. Stefan SCHMIDT — Professeur Chargé de Cours à l'Université

M. le Dr. Wiktor ORMICKI — Professeur Chargé de Cours à l'Université

M. le Dr. Włodzimierz KUBIJOWICZ — Professeur Chargé de Cours à l' Université

M. le Dr. Adam HEYDEL — Professeur Chargé de Cours à l'Université

M. Jan MILANICZ — Conseiller de la Voïevodie de Cracovie

M. Tadeusz EPSTEIN — Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie

M. le Colonel Stanisław AUGUSTYN — Représentant de la Societé pour l' Encouragement du Tourisme

---

Varsovie
Imprimerie Współczesna
1929

# Comité Local à Cracovie

PRÉSIDENT DU COMITÉ

M. Le Dr. Kazimierz KUMANIECKI

Professeur de l'Université

*Membres du Comité:*

M. le Dr. Piotr WIELGUS — Vice-Président de la Ville de Cracovie

M. Witold OSTROWSKI — Vice-Président de la Ville de Cracovie

M. le Dr. Ignacy LANDAU — Vice-Président de la Ville de Cracovie

M. le Dr. Kazimierz KOSTANECKI — Professeur de l'Université, Président de l'Académie des Sciences

M. l'Ing. Karol LOWINSKI — Doyen à l'Académie des Mines

M. le Dr. Arnold HOLLAND — Professeur de l'École des Hautes Études Commerciales

M. le Dr. Adam KRZYŻANOWSKI — Professeur de l'Université

M. le Dr. Jerzy SMOLEŃSKI — Professeur de l'Université

M. le Dr. Tomasz LILIEN — Professeur de l'Université

M. le Dr. Stefan SCHMIDT — Professeur Chargé de Cours à l'Université

M. le Dr. Wiktor ORMICKI — [illegible] Chargé de Cours à l'Université

M. le Dr. Włodzimierz KUNDOWICZ — [illegible] Chargé de Cours à l'Université

M. le Dr. Adam HEYDEL — Professeur Chargé de Cours à l'Université

M. Jan MIKANOWICZ — Commissaire de la Voïevodie de Cracovie [illegible]

M. Tadeusz SZYSZKO — Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Cracovie

M. le Colonel Stanisław AUGUSTYN — Représentant de la Société pour l'Encouragement du Tourisme